



Conférence donnée au cours de la session 2012 des Semaines sociales de France, "Hommes et femmes, la nouvelle donne"

L'égalité hommes/femmes dans le monde : un panorama contrasté

**Khoudia Sow
Franck Frégosi
Viviane Reding**

Khoudia Sow*

Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir conviée aux Semaines sociales. Depuis ce matin, les échanges ont été fructueux et ont contribué à enrichir ma réflexion. À mon tour, je vais tâcher de partager avec vous mon expérience de femme, sénégalaise, musulmane, médecin et chercheur, afin de vous aider à comprendre comment l'égalité hommes/femmes est perçue et vécue dans un pays comme le Sénégal.

Un contexte politique, économique et culturel inédit

Commençons tout d'abord par quelques éléments de contexte.

Vous connaissez tous Léopold Sédar Senghor qui fut membre de l'Académie française et qui a longtemps présidé aux destinées de ce pays.

Mais que connaît-on d'autre du Sénégal en France ? Peu de choses, somme toute.

C'est un pays dont la culture dominante Wolof est marquée par la soumission des femmes à un ordre patriarcal masculin au travers duquel elles apprennent, dès le bas âge, à obéir à leurs aînés, notamment aux hommes de leur entourage. L'éducation encourage la discrétion, la pudeur ainsi que l'évitement de toute exhibition de sentiments, que ces derniers soient négatifs ou positifs. D'autres influences, historiques ou religieuses, imprègnent notre culture : le Sénégal a été colonisé pendant plusieurs dizaines d'années, ce qui a favorisé la diffusion des valeurs occidentales, notamment à travers l'école. Vous savez sans doute aussi que c'est un pays musulman à 95 %, riche toutefois d'une minorité chrétienne (5 % de la population). Pays musulman, donc, mais pays laïc où une très grande tolérance entre les religions a toujours existé. Les gens ont toujours vécu en parfaite entente, quelles que soient leurs croyances.

L'analyse du contexte économique n'est pas moins pertinente pour comprendre l'évolution des rapports entre les sexes. Le Sénégal est un pays pauvre, où près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. C'est aussi un pays confronté à de nombreux changements d'ordre socioculturel. Les modes de vie sont en pleine mutation, l'urbanisation se développe. La "famille élargie", multigénérationnelle, image traditionnelle de l'Afrique, est moins prégnante que naguère. On évolue, notamment dans les villes, vers un modèle occidental de familles nucléarisées.

Enfin le contexte politique est également un élément essentiel. Laïc, le pays dispose de textes qui protègent la femme. En particulier le *Code de la famille*, qui a certes pris en compte des traditions socioculturelles et religieuses musulmanes, mais qui demeure d'inspiration

* Khoudia Sow, sénégalaise, est sociologue et médecin.

napoléonienne. Des mesures très courageuses y figurent. Ainsi le principe d'égalité entre l'homme et la femme est inscrit dans ce *Code de la famille*, la répudiation est interdite, tous les divorces sont judiciaires. Une modification récente abonde dans ce sens : pour la première fois, la loi accorde aux femmes la "puissance paternelle", ce qui, en Afrique sub-saharienne, dans un pays musulman, est assez inédit.

Les normes socioculturelles sont néanmoins influencées par la religion musulmane. L'influence de l'islam dans les rapports hommes/femmes est importante. Les normes islamiques valorisent la soumission des femmes, la polygamie, le mariage et la maternité. La sexualité est très contrôlée et, aujourd'hui encore, il existe des rites qui célèbrent la virginité au mariage, même si, de plus en plus souvent, les jeunes filles tendent à s'émanciper de ces traditions.

Tradition et urbanisation, deux phénomènes en tension

Une fois ce contexte posé, venons-en au fond du problème : comment l'égalité hommes/femmes peut-elle être vécue au Sénégal ? Votre ministre disait tout à l'heure qu'elle se situait dans la troisième génération de femmes, celles qui militent pour la mise en oeuvre réelle de cette égalité, tandis que la deuxième génération était essentiellement dans le combat pour l'acquisition de l'autonomie financière. Au Sénégal, les femmes en sont au deuxième stade : la question de l'autonomie économique reste au centre des préoccupations. Mais elle ne se manifeste pas de la même manière, selon que l'on vit en ville ou à la campagne, selon que l'on est lettré ou non. Je vais vous exposer trois situations-types.

Les femmes en milieu rural

Vivant dans des conditions précaires, avec un niveau de vie très faible, elles représentent 45 % de la population. Dans ce contexte-là, les relations hommes/femmes sont d'abord guidées par le souci de l'autonomie et de la survie. Certaines femmes s'investissent à travers des projets, des activités rurales ou agricoles. De temps en temps surgissent d'ailleurs de petits conflits autour de la terre, car les femmes s'organisent pour assurer un rendement intéressant.

Les femmes en milieu périurbain

C'est un milieu pauvre, traversé par la double influence de la modernité et de la tradition. Que se passe-t-il ? Les couples sont sujets à des tensions car l'espace conjugal est plus restreint ; par ailleurs, les femmes ont le désir de s'affranchir de la tutelle masculine. Elles s'investissent dans le domaine économique à travers le commerce et des activités diverses. Il est intéressant de noter un usage particulier du statut matrimonial pour acquérir plus d'autonomie. À Dakar, un tiers des mariages se termine par un divorce. Les études ont montré que certaines femmes divorcent pour acquérir leur autonomie. Dans un second temps, elles réintègrent un mariage polygamique. Dans 35 % des cas, les femmes passent d'un mariage monogamique à un mariage polygamique. Un choix qui peut sembler étrange aux yeux d'une occidentale. Mais cela s'explique : une fois seule, la femme se retrouve soumise à de telles contraintes financières qu'elle préfère se remarier avec un homme dont elle sera la seconde ou la troisième épouse. Dans ces ménages polygamiques, les femmes, contrairement à ce que l'on pourrait penser, sont en situation de chef de famille. Elles ont une plus grande autonomie, elles "ont le mari" seulement deux jours par semaine et le reste du temps elles sont libres de travailler et d'acquérir leur autonomie. Elles ne subissent plus toutes les contraintes et les pressions domestiques qu'endurent les femmes en union monogamique.

En milieu urbain plus aisé

Les deux conjoints sont en général lettrés. Une plus grande égalité dans le couple est observée. Il demeure toutefois un décalage entre les femmes qui, contribuant de façon substantielle à l'économie du couple, réclament plus de pouvoir et les hommes qui restent conservateurs. Une alternative se présente : soit les femmes continuent à se soumettre à ces normes, soit elles négocient. La plupart du temps, elles négocient. Temps de travail, temps pour les enfants, temps pour elles-mêmes, tout peut être objet de négociation. Mais en finesse. La femme essaye d'éviter l'affrontement en assurant des charges familiales sans le montrer. Comme je le mentionnais tout à l'heure, dans notre culture, une femme doit faire preuve de pudeur. Au restaurant, elle donne discrètement l'argent au mari afin que ce soit lui qui paye. Il est l'invité de sa femme, mais il

conserve l'illusion qu'il prend en charge les choses. Pour le reste, les jeunes couples qui vivent à Dakar ou dans une grande ville ont le même mode de fonctionnement que n'importe quel couple de classe moyenne. Il y a un processus d'*individualisation* mais pas d'*individuation*. Les individus ont plus d'autonomie, mais ils ne sont pas dans le *moi*, dans le *je*, ils restent dans le *nous* ; c'est une approche un peu syncrétique. Ainsi, la famille continue d'avoir de l'importance. Si une décision est à prendre, on sollicite l'avis de la famille. Les grands-parents conservent notamment un rôle important. L'enfant n'est toujours pas l'enfant du couple, mais celui de la famille élargie. Je ne vous donnerai qu'un exemple, le mien : ma mère n'habite pas avec moi, mais c'est quand même, elle, la grand-mère, qui demeure le référent.

L'homme sénégalais en recherche d'identité

Les mouvements féministes au Sénégal n'ont pas remis en cause les relations traditionnelles entre les sexes. Ces mouvements ont poussé les femmes à renforcer leur position sociale, économique et politique plutôt qu'à aller à la confrontation ; récemment les féministes ont été très actives pour soutenir la réforme de la parité. À l'Assemblée nationale, le quota tourne autour de 40 %.

Face à cette évolution, que pensent les hommes ? D'un côté, ils souffrent des aspirations grandissantes de leurs compagnes, ils supportent mal la compétition, de l'autre, ils reconnaissent l'importance de leurs apports. Chez les plus jeunes, les filles ont pris la tête de classe. Les taux de scolarisation sont de 117 filles pour 100 garçons. Non seulement les filles vont à l'école, mais en plus elles tiennent la tête de classe ! Les hommes sénégalais sont dépassés. Certains soutiennent leur épouse. Il me faut ici rendre un hommage appuyé à ces hommes. J'ai la chance d'avoir un mari qui m'a toujours poussée à faire des études. Il m'a soutenue, il a été un authentique compagnon de vie, m'aidant à aller au-delà de ce qu'ont fait la plupart des personnes autour de moi. Le soutien de ce compagnon a été déterminant. Cela ne s'est pas fait sans souffrance, sans négociation de ma part. Et si j'ai obtenu une réussite personnelle et un statut que l'on pourrait qualifier d'occidental, dans le même temps, j'assume une autre forme de réussite qui entre dans le schéma traditionnel : avoir quatre enfants qui ont atteint un bon niveau d'éducation. Dans notre pays, la norme sociale dit que la réussite sociale d'une femme est avant tout mesurée par celle de ses enfants. D'autres hommes se retrouvent dans une situation de conservatisme religieux. Le Sénégal était d'une religiosité tolérante, mais de plus en plus de courants fondamentalistes, venus du Moyen-Orient, infiltrent la société et entraînent un certain fondamentalisme. Confrontés à l'évolution de la société et à la modification du rapport hommes/femmes, certains hommes se tournent vers l'islamisme et le conservatisme religieux.

En conclusion, trois éléments doivent être soulignés :

Tout d'abord le renforcement de la situation économique des femmes. Il est essentiel car il leur permet de mieux négocier leur position au sein du couple et de la société.

L'accès à la santé n'est pas moins essentiel. Vous l'avez dit : la maîtrise des corps est importante ! Au Sénégal, l'accès à la contraception est possible mais l'IVG interdite. Avec une conséquence dramatique : la première cause d'incarcération prolongée de femmes est l'infanticide !

Et surtout, la route vers égalité et différence est en cours, y compris dans les pays du Sud, mais en même temps un certain nombre de résistances perdurent et de nouvelles menaces se posent. Ces nouvelles menaces, il importe de ne pas les minimiser.

Franck Frégosi*

Vouloir parler de l'islam en France nécessite de rompre avec l'idée d'une communauté homogène d'individus, de femmes et d'hommes, unis par des valeurs et des croyances communes et qui adopteraient, en toutes circonstances, les mêmes pratiques découlant d'une observance stricte de la religion. Évoquer les musulmans de France implique donc de prendre en compte aussi bien la polymorphie, qui se matérialise par la pluralité des modes d'être musulman, que sa

* Franck Frégosi est sociologue, spécialiste de l'islam en France.

polyphonie, c'est-à-dire les différents discours musulmans véhiculant des visions concurrentes et parfois opposées de l'islam. La diversité des attitudes religieuses fait directement écho à la pluralité des modes d'appartenance et d'identification à l'islam dans une société sécularisée¹.

Il y a aujourd'hui en France non seulement différentes manières de pratiquer la religion musulmane, mais bien divers moyens de se revendiquer musulman (e) selon un mode religieux, sécularisé, culturel, plus intellectuel, ou identitaire, voire sociopolitique, comme de se détacher de l'islam, de son univers dogmatique et rituel, et de se tenir en retrait par rapport à toute appartenance communautaire.

Toutes les enquêtes réalisées sur les populations de confession musulmane², et plus globalement sur celles issues de l'immigration, sont venues confirmer les contours mouvants de l'identité des musulmans de France³. Le même type d'analyse vaut, d'ailleurs, pour d'autres groupes confessionnels.

Une communauté en mutation

Ce qui semble aujourd'hui primer, c'est davantage une logique d'individualisation et de subjectivisation du rapport au croire que l'affirmation d'une dynamique d'encadrement communautaire exclusif (communautariste !). Cette tendance lourde n'exclut pas, par contraste, la réalité d'autres tendances telles celle promouvant une standardisation de l'islam, déconnectée de tout substrat culturel précis (piétisme, voile englobant...).

Il en va de même avec les nouvelles mutations à l'œuvre dans les rapports entre les femmes et les hommes au sein des communautés musulmanes en France. Là aussi, il convient de rompre avec nombre de représentations qui tendent notamment à considérer que les femmes musulmanes n'auraient pour autre horizon que le choix entre, d'un côté, l'extrême asservissement sous le poids des traditions ancestrales et de la religion (surtout lorsqu'elles sont énoncées et interprétées par des hommes : imams, époux, pères, grand frères...), ou, d'un autre, la radicale émancipation sur le modèle occidental telle qu'elle est mise en avant par certains courants féministes laïcs, à savoir une nécessaire sortie de la religion comme mode privilégié d'autonomisation par rapport à toute logique de domination, de subordination à un ordre masculin. La réalité sociologique est beaucoup moins binaire ! Elle nous révèle des itinéraires et des trajectoires sociales, sans parler de stratégies de mobilisation plus complexes que celles que l'on a coutume de nous présenter.

Je ne peux que vous inviter à prendre en compte la complexité des situations que nous avons sous les yeux, en dépit (si vous me permettez ce jeu de mots facile !) des nombreux voiles, extérieurs et intérieurs, qui de part et d'autre peuvent obscurcir notre perception de la réalité sociale. Je pense bien sûr à cette tendance récurrente qui tend à ne percevoir l'islam qu'en termes de problème. Selon cette approche, l'islam serait à l'origine de tous les maux dont souffrirait notre société (au détriment de la prise en compte des dimensions socio-économiques et politiques). Les voiles les plus résistants ne sont pas toujours ceux auxquels on fait référence habituellement. Tant de voiles obstruent nos esprits et nos intelligences ! Si j'osais, je reprendrais volontiers la parabole évangélique de la poutre et de la paille (Mt 7 ; 3-5), en substituant au terme "paille" celui de "voile" ou de "foulard", à celui de "poutre" celui de "tenture", à celui "d'œil" celui de "tête" et enfin en remplaçant "frère" par "sœur" "Pourquoi vois-tu le voile qui est sur la tête de ta sœur, et n'aperçois-tu pas la tenture qui recouvre la tienne ?" Ou comment peux-tu dire à ta sœur : Laisse-moi ôter le foulard de ta tête, toi qui as une tenture qui

¹ Frégosi Franck, *L'islam dans la laïcité*, Paris, Hachette/Pluriel, 2011.

² Khosrokhavar Farhad, *L'islam des jeunes*, Coll. Essais, Paris, Flammarion, 1997 ; Flanquart Hervé, *Croyances et valeurs chez les jeunes Maghrébins*, Bruxelles, Éditions Complexe, Coll. « Les dieux dans la Cité », 2003 ; Venel Nancy, *Musulmans et citoyens*, Paris, PUF/Le Monde, Coll. Partage du savoir, 2004 ; Hajji Sadek, Marteau Stéphanie, *Voyage dans la France musulmane*, Paris, Plon, 2005 ; Kakpo Nathalie, *L'islam, un recours pour les jeunes*, Paris, Sciences Po, Les Presses, Coll. Sociétés en mouvement, 2007.

³ Brouard Sylvain, Tiberj Vincent, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Sciences Po, Les Presses, Coll. Nouveaux débats, 2005.

recouvre ton esprit ? Hypocrite, ôte premièrement cette tenture de ton esprit, et alors tu verras comment ôter le foulard de la tête de ta sœur."

De la même manière, il nous faut, à notre tour, sinon rompre avec nos propres projections ou représentations de ce que devraient être les relations entre les hommes et les femmes dans nos sociétés, du moins faire preuve de plus de modestie au regard de ce qu'il reste encore à accomplir en ce domaine, que ce soit en termes d'égal accès à l'emploi, d'égalité des salaires ou d'égale représentation au sein du champ politique (même si la parité a progressé !) sans oublier au passage le champ religieux.

Etat des lieux contrasté dans l'islam de France

Comme sociologue, je me dois de souligner le contraste saisissant entre la surmédiatisation des affaires de voiles et le peu d'études sociologiques explicitement consacrées à la part féminine de l'islam en France, que ce soit en termes d'étude systématique des investissements religieux féminins ou d'utilisation du référentiel islamique et de leur croisement avec le versant masculin.

Or, de nos jours, certaines dynamiques témoignent sinon d'un renversement des rôles, du moins d'un processus progressif de rééquilibrage et de questionnement à frais nouveaux du rapport à la foi par les femmes musulmanes et, partant de là, des relations entre croyantes et croyants.

Je me propose d'évoquer quelques exemples. S'il y a dans la religion musulmane un secteur dans lequel la prédominance masculine demeure la règle, c'est bien celui du culte! Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le profil exclusivement masculin des responsables laïcs des communautés locales, depuis les présidents d'associations en charge d'un lieu de culte, jusqu'aux présidents des grandes fédérations islamiques (UOIF, FGMP, RMF, CCMTF, etc.) en passant par les imams, ou tout simplement les fidèles qui fréquentent les salles de prière et qui sont massivement de sexe masculin. Pour autant, les femmes ne sont pas bien loin et savent de plus en plus se faire entendre, y compris là où on s'attend le moins à les trouver : dans les lieux de culte !

Bien que la pesanteur des coutumes et des interprétations normatives conservatrices continue de vouloir en tenir les femmes à l'écart au nom du principe que la femme serait dispensée de l'obligation de la prière communautaire du vendredi, de plus en plus de jeunes femmes pieuses, engagées dans des études supérieures ou simples militantes associatives, ont pris le chemin des salles de prière et revendiquent une égalité dans les devoirs religieux. Alors qu'auparavant, les anciens lieux de culte musulmans (caves, appartements privatifs, hangars, anciens garages...) déjà peu adaptés à la pratique religieuse ne comportaient pas vraiment d'espaces réservés aux femmes, hormis en sous-sol ou dans les étages, quand elles n'étaient pas reléguées derrière une tenture opaque, les lieux récemment construits disposent d'espaces explicitement réservés aux femmes sous forme de vastes mezzanines (Strasbourg), voire dans certains cas d'espaces aménagés derrière les hommes, mais sans séparation matérielle (mosquée Houda de Bordeaux). Je me souviens notamment de cette jeune strasbourgeoise, une militante musulmane turque, qui avait protesté auprès du président de sa mosquée lorsque, du jour au lendemain, l'imam nouvellement arrivé avait décidé d'imposer dans la salle de prière une cloison en bois opaque entre les hommes et les femmes, alors qu'auparavant celles-ci pouvaient voir l'imam monté en chaire. Ce détail est loin d'être aussi insignifiant qu'il y paraît ! Il dénote l'émergence de femmes qui, croyantes et pratiquantes, n'entendent pas pour autant adopter en matière religieuse une attitude de soumission à la loi des hommes. Le fait pour une femme musulmane d'assumer publiquement sa pratique religieuse n'équivaut pas à un mimétisme de comportements, ou à la renonciation à tout esprit critique. Loin s'en faut !

À ce premier constat, il convient d'ajouter que nombreuses sont les femmes musulmanes qui aujourd'hui ont acquis une culture islamique par elles-mêmes ou via des cercles de discussion féminins, et qui sont capables d'apporter la contradiction aux hommes. C'est d'ailleurs là le combat que mène le courant féministe islamique qui met en oeuvre une théologie féminine afin d'asseoir la revendication d'égalité des droits et des devoirs dans l'islam pour les femmes et les hommes¹.

¹ Badran Margot, « Où en est le féminisme islamique ? », *Critique internationale*, 2010/1, n° 46, pp 25-44.

Femme et imam

Même si aucune femme musulmane n'a en France encore prétendu pouvoir diriger la prière collective d'une collectivité mixte, il n'en va pas de même ailleurs ! Vous n'ignorez pas que la condition de masculinité vaut habituellement pour l'exercice de l'imamat des cinq prières en communauté comme pour la prière hebdomadaire. Tel est l'avis majoritairement repris par la quasi totalité des écoles de jurisprudence islamiques. Ce point de vue ne repose cependant sur aucun consensus établi². C'est ainsi qu'aux États-Unis et au Canada, trois femmes au moins ont déjà présidé des prières communautaires à l'occasion des grandes solennités du calendrier islamique. C'est ce que fit notamment l'universitaire Amina Abdel Waddoud à New York le 18 mars 2005. Cette initiative a été reprise par Pamela Taylor, une convertie au Canada, ainsi que par Jamila Ezzani le 19 août dernier, à l'occasion de la fête marquant la fin du mois de jeûne dans une communauté de Los Angeles. Enfin, plus près de nous, une italienne d'origine marocaine, Naïma Gouhaï a tenté de faire de même dans la communauté de Colle Val d'Elsa (Province de Sienne) sans grand succès. Cela devait en retour alimenter une polémique et une vague de réprobations dans le monde islamique³. Le Conseil supérieur des Oulémas du Maroc a par exemple rendu une *fatwa* le 20 mai 2006⁴ dans laquelle ses membres précisait que la femme n'était en aucune manière habilitée à diriger la prière. En fait, la plupart des écoles s'accordent pour reconnaître que l'imamat des femmes devant une assemblée masculine est blâmable, car les femmes ne sont pas habilitées à prononcer l'appel à la prière, à élever la voix.⁵ Pourtant, des avis divergents ont, dans le passé, été émis. C'est ainsi qu'Abu Thaour et l'illustre Tabari (838-923) admettaient, dans l'absolu, l'imamat de la femme, y compris devant un groupe de croyants mixtes. Quant au grand mystique Ibn Arabi (1165-1241), il estimait également cet imamat légitime, dans la mesure où la perfection de l'âme est accessible à tous, hommes et femmes. Plus récemment, le Grand Mufti d'Égypte Ali Guma'a a pour sa part précisé que la direction de la prière par une femme devant une assemblée mixte est permise aussi longtemps que la dite assemblée l'agrée.

Ce sujet n'est plus aussi tabou, et je me hasarderai à penser que l'islam risque sur ce point de nous surprendre et, qui sait, de devenir pionnier en ce domaine, là où d'autres cultes semblent plus réfractaires. Si aucune femme n'exerce de fonction d'imam dans l'hexagone, plusieurs sont déjà aumôniers de prison ou dans les hôpitaux. J'ajoute que plusieurs pays musulmans, comme le Maroc et la Mauritanie, ont d'ores et déjà mis sur pied des cursus universitaires destinés à former des prédicatrices, des guides religieux féminins.

La jeunesse dans l'entre-deux

Délaissions quelques instants le domaine du culte pour évoquer celui de la jeunesse. Plusieurs études sociologiques ont montré que pour beaucoup de garçons issus du Maghreb ou de Turquie, confrontés à l'échec scolaire, à la relégation dans des filières dites professionnelles, voire à la marginalité sociale, la (re)découverte de la religion musulmane contribue à leur conférer une légitimité nouvelle dans leur famille et, pour certains, à leur donner un sentiment de fierté en les inscrivant dans une filiation ou un destin collectif, celui de la *oumma*, la communauté idéalisée des croyants.

En cela, le ressourcement religieux est un moyen de reprendre confiance en soi. Il peut être perçu à la fois comme l'expression d'une détresse sociale ou d'une impasse politique et une réponse à des échecs successifs. Dans certains cas, le réinvestissement religieux peut également

² Krichen Zied, « Femme imam : Ijtihad ou hérésie ? Que dit le Coran ? Que disent les Ulémas ? », *Réalités* du 31 /03/05, in <http://www.realites.com>

³ Sabet Sabah, « Lorsque la femme monte au minbar », *Al Ahrām* Hebdo Avril 2005, in

<http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2005/4/13/femm2.htm>. Voir aussi Zouari Fawzia, « Une femme imam, et alors ? », in *Jeune Afrique* du 19 Avril 2005.

⁴ <http://www.lematin.ma/Journal/Article.asp?id=natio&ida=61381>

⁵ Selon l'imam Shâfi'i, si une femme vient à présider un groupe mixte, la prière des femmes est valide mais pas celle des hommes.

devenir un vecteur que les garçons vont utiliser afin de restaurer leur domination virile au sein de la famille ou du quartier, au détriment des filles. Tout en disant cela, je ne reprends pas pour autant à mon compte l'idée simpliste qui voudrait que la religion *sui generis*, et l'islam en particulier, soit l'unique matrice culturelle du machisme. Loin s'en faut !

À l'opposé, on observe parmi les jeunes femmes de culture musulmane à la fois la posture de celles qui, parvenues à quitter le giron familial pour poursuivre des études ou être indépendantes économiquement, vont se construire un profil plus sécularisé et d'autres qui vont, au contraire, se servir précisément de la religion comme d'un levier pour conquérir une autonomie vis-à-vis de la tutelle parentale. Comme l'écrit une collègue sociologue : "La bataille pour l'égalité des sexes dans la famille se joue ici sur le terrain religieux."¹

Dans le premier cas de figure, la jeune femme nettement sécularisée met en place tout un ensemble de stratégies et de stratagèmes destinés à contourner le poids du référent religieux pouvant déboucher *in fine* sur une rupture avec lui.

Le deuxième cas de figure renvoie davantage à celui de l'univers du bricolage religieux et de stratégies de ré-appropriation du religieux sur un mode alternatif, parfois plus intellectualisé, spiritualisé voire plus orthodoxe que celui des parents. Ce recours à l'islam vise alors autant à rassurer à moindre frais les parents en campant la posture d'une fille qui, bien qu'éloignée géographiquement, reste fidèle aux fondamentaux de la religion, tout en garantissant à la jeune fille une plus grande autonomie par rapport aux coutumes familiales et à une lecture plus traditionnelle de la religion perçue comme trop liées à un cadre ethnique ou national dans lequel elle peine à se reconnaître.

Une bonne illustration de cette situation nous est donnée par des études sur les stratégies déployées par de jeunes musulmanes pour contrecarrer les plans familiaux en optant pour une exogamie relative. Elles font prévaloir sur les logiques ethniques ou familiales (mariage avec un cousin) la stricte logique religieuse (choisir avant tout un époux musulman pratiquant, indépendamment de ses origines géographiques, ethniques ou nationales). Ce faisant, ces jeunes femmes se démarquent par rapport aux stratégies matrimoniales de leurs familles. Le critère de l'islamité mis en avant par la future épouse court-circuite les ambitions matrimoniales des parents qui perdent leur rôle de premier plan.

De la même façon, du côté des jeunes adultes, il n'est pas rare de trouver des individus qui, fréquentant des conférences traitant de l'islam données dans des mosquées, y repèrent la présence de jeunes filles dont la simple présence et accessoirement leur apparence (port du foulard) les posent sinon en modèles de vertu, du moins en candidates sérieuses dans une perspective d'union matrimoniale.

Par-delà la question des relations et des interactions entre femmes et hommes, se pose également aujourd'hui pour les musulmans de France (et d'ailleurs !) la question de la diversité des orientations sexuelles (hétérosexuelle et homosexuelle) et de leur articulation avec une pratique religieuse décomplexée et une intégration communautaire plus ou moins problématique.

Sortir des fausses évidences

Parvenu au terme de mon propos, je me bornerai à vous inciter à sortir des raccourcis habituellement faits en matière de rapports femmes et hommes dans l'islam, notamment en France. Bousculons les fausses évidences pour tenter de percevoir la complexité de situations qui ne sont pas réductibles aux analyses essentialistes qui voudraient que seule la domination masculine prévaudrait en toute circonstance et que filles et femmes seraient soit contraintes à se réfugier derrière des voiles qu'elles se seraient vu imposer *ad intra*, soit destinées à être émancipées *ad extra*.

Dans une société aussi sécularisée que peut l'être la société française, dans laquelle le champ religieux est sinon atomisé, en tout cas traversé par des dynamiques de recomposition du croire et de réinvestissement du religieux sur un mode plus individualisé, les femmes et les hommes musulmans sont confrontés à de nouvelles opportunités, il leur appartient sans doute de saisir cette chance afin de redessiner les nouveaux contours des rapports entre femmes et hommes

¹ Kakpo Nathalie, *L'islam, un recours pour les jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

ayant en partage une commune référence à la foi musulmane, laquelle prévoit que tous deux sont également soumis à Dieu.

"L'homme et la femme sont issus d'un même être, d'une même âme. Il n'y a pas de hiérarchie ni de chronologie, comme dans le récit de la Genèse. Adam et Ève ont été créés en même temps, les deux ont désobéi et ont été pardonnés. Point final. Dieu n'a pas créé Ève pour Adam, il a créé Adam et Ève pour Lui.¹"

Viviane Reding*

Merci beaucoup de m'avoir invitée à cette réunion, qui est, de mon point de vue, d'une importance primordiale. Toutefois, quand je vois le titre des débats, "Hommes et Femmes, nouvelle donne", je me demande où est la nouveauté, et où est la donne ? Je vois une certaine consistance dans des résistances et je vois une certaine continuité dans la manière de faire.

Nous venons d'entendre des analyses de la société. La femme politique que je suis doit vous parler de lois. Parce que l'Union européenne se fonde sur des valeurs, il est vrai, mais ces valeurs sont traduites en législation. L'"égalité des chances" et l'"égalité de traitement entre hommes et femmes" sont nées avec l'Europe ; cette égalité a été inscrite dès 1957 dans le traité de Rome. Elle a depuis été transcrite dans les législations nationales. La question de l'égalité hommes/femmes a un statut particulier : normalement, dans l'Union, chaque pays dispose de ses lois et l'Union tente, au gré des mutations de la société, d'harmoniser les législations dans les différents États membres. Pour l'égalité de traitement, cela s'est passé à l'inverse ; il n'y avait pas de textes dans nos États membres, pas plus ailleurs qu'en France. C'est l'Union qui a été à l'instigation de toutes les législations nationales. Aucune de ces lois françaises que vous avez aujourd'hui n'est née en France. Ce sont toutes des transcriptions en droit français de lois européennes. Tout est parti de l'Europe depuis 1957. Cette notion d'égalité a été ancrée dans la charte des droits fondamentaux qui a pouvoir de traité. Notre charte, notre droit fondamental, est un traité. Ses articles 21 et 23 posent les bases de l'égalité de traitement qui est une des valeurs fondatrices de l'Europe.

Quand j'ai pris en main l'égalité hommes/femmes en tant que vice-présidente de la Commission, j'ai dit au Président : "Je ne veux pas faire ça seule ; je ne conçois pas qu'il y ait un ministre à l'Égalité des traitements et que les autres s'en fichent. Tout le monde, chaque commissaire, chaque membre du gouvernement, va signer une charte et s'engager à faire dans sa politique une politique d'égalité de traitement. Dans tous les domaines, le transport, le social, la politique agricole. Partout. Ce doit être une politique horizontale et pas seulement une politique verticale entre les mains d'un commissaire.

Un problème me tient particulièrement à cœur : la pauvreté est féminine ; elle risque de le devenir de plus en plus. Au-delà de 65 ans, 13 % des hommes et 18 % des femmes sont touchés par pauvreté ; et cela va croissant. Cette situation est liée à la durée de cotisation tronquée des femmes. Soit parce qu'elles n'ont pas travaillé, soit à cause des congés maternité, des congés parentaux, des temps partiels. Pour lutter contre la paupérisation des femmes, la politique doit aider ces femmes à rester dans le monde du travail et défendre leur égalité de traitement. Aujourd'hui les écarts de rémunération sont en moyenne de 16 %. Dans quelques professions, la différence est même choquante. Or, depuis des dizaines d'années, tant la directive européenne que les lois nationales disent : "À travail égal, salaire égal..." Mais dans la réalité, combien de salaires sont inégaux ? On essaye d'aller vers un changement de mentalités et de favoriser la transparence des grilles de salaires dans les entreprises. Ce n'est pas simple. La Commission a mis sur la table, avec mon collègue commissaire des Affaires sociales, un paquet de mesures pour aider à prévenir cette pauvreté féminine. Encore faut-il s'en donner les moyens ! Vous savez que nos gouvernements sont en train de se chamailler à Bruxelles, pour couper ici, pour couper

¹ Entretien avec Tareq Oubrou, « Avec intelligence et bon sens », in *Respect Mag*, Octobre/Novembre/Décembre 2010, n° 27, p 42.

* Viviane Reding est vice-présidente de la Commission européenne en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté.

là. Et finalement ils vont venir et dire : "Pourquoi Bruxelles ne nous aide plus à investir dans ces politiques sociales ?"

Il faut dire un peu partout que ça ne va pas ! Le budget européen correspond à 1 % du PIB de l'UE. Ce 1 % est, à 94 %, redistribué vers la politique sociale, la politique agricole et le rééquilibrage des régions. Il ne faut pas amoindrir mais relever ce pourcentage. C'est une question de solidarité et de construction de la société.

Quelles actions concrètes mener ?

A) En politique.

Bravo au gouvernement français dont la moitié des ministres et secrétaires d'État sont des femmes. Mais il convient de nommer aussi des femmes aux postes clefs. La loi sur la parité lors des élections ne marche pas très très bien. Dites-le aux partis politiques. Dites-leur que vous voulez une vraie parité.

B) Dans les instances de décision économique.

Merci à la France d'avoir montré le chemin avec sa loi sur les quotas de femmes dans les conseils d'administration. Cela m'a aidée à développer la même idée au niveau européen, car 14 % seulement des postes d'administrateurs sont tenus par des femmes. On utilise mal le talent féminin ! C'est un dégât extraordinaire ! 60 % des diplômés universitaires sont des femmes mais, ensuite, on s'offre le luxe de les perdre ! J'essaye de pousser le plafond de verre qui empêche les femmes d'atteindre des postes à hautes responsabilités. J'essaye... Mais c'est dans la douleur que la directive européenne est née !

C) Dans la société.

Des femmes en politique, à des postes de décision dans l'économie. Pourquoi ? Parce que les femmes ont besoin de modèles. Elles ont un métier, elles deviennent mamans, elles ont des difficultés à tout concilier. Elles veulent abandonner. Les femmes modèles leur disent : "Lancez-vous, n'abandonnez pas !"

Enfin laissez-moi vous parler d'un sujet qui me tient à cœur : les violences faites aux femmes. C'est un sujet tabou. On doit en parler car cette violence n'épargne aucun pays, aucun milieu. Depuis le traité de Lisbonne, la Commission a la capacité d'intervenir au pénal et au civil. J'ai utilisé cette capacité pour créer un droit minimum dans l'Europe. Il existe désormais un mandat européen de protection générale, en droit pénal et en droit civil, pour que des femmes bénéficiant d'une ordonnance de protection puissent être protégées partout où elles se déplacent dans l'Union. C'est la première fois qu'en Europe on utilise la justice civile et pénale pour aider les femmes. Il faut utiliser tous les leviers à tous les échelons pour faire avancer les choses. Les grands discours ne sont pas suffisants, il faut de l'action. Voilà pourquoi, ayant maintenant assez parlé, je m'arrête là.

Dominique Fonlupt* : *Comment l'Union européenne tient-elle compte de la diversité culturelle, des spécificités de chaque pays ?*

Viviane Reding

Il y a d'énormes différences entre l'Est et l'Ouest, entre le Sud et le Nord. Nous aurions besoin de moins de directives européennes si toute l'Europe était à l'image de l'Europe du Nord ! Au nord, on observe un certain équilibre entre la vie familiale et le travail, ainsi qu'un partage des tâches plus équitable. Mais je dois faire une législation applicable à 500 millions de citoyens. Si on veut qu'elle soit applicable, elle ne doit pas être complètement hors contexte. Et ce n'est pas sans peine : vous avez vu la législation sur les quotas ? J'ai dû batailler pour qu'elle passe !

* Dominique Fonlupt, rédactrice en chef adjointe à La Vie, présidait la séance.